

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-093

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR
COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 28 juin 2022

L'An deux mille vingt et un, le 28 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROÏN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, SYLVIE FRANCIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI DANIELLE ADOUX COPIN à FRANÇOISE MAURICE, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-DANIEL SANTONI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO

ABSENTS :**Secrétaire de Séance :**

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : / 4 JUIL. 2022

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Du 19 janvier au 25 février 2023, dix à quinze agents recenseurs procéderont au recensement de la population de la Commune sur la base d'un échantillon d'adresses déterminé par l'INSEE.

Un agent municipal sera également chargé des fonctions de coordonnateur et d'interlocuteur de l'INSEE. Ses missions seront les suivantes : préparation du recensement, accompagnement des agents recenseurs sur le terrain, contrôle exhaustif des résultats, collation, vérification et transmission des différents documents à la délégation régionale de l'INSEE à Marseille.

Comme chaque année, une dotation forfaitaire calculée sur la base du nombre de logements et de la population à recenser sera versée à la commune. Pour l'enquête 2023, le montant de cette dotation, calculé en fonction des populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2023, est évalué à 8 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- fixe les conditions de rémunérations des agents recenseurs comme suit :
 - 6 € bruts par feuille de logement (recensé, non enquêté, dossier d'adresses communes) ;
 - 0,65 € brut par bulletin individuel collecté.
- fixe les conditions de rémunération de l'agent chargé des fonctions de coordonnateur et d'interlocuteur de l'INSEE, comme suit : 0,65 € brut par bulletin individuel collecté sur l'ensemble de la ville ;
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice 2023 chapitre 012.

Fait à Draguignan, le 28 juin 2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

 Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional